

M. LE PRÉSIDENT - Chers Collègues, on a laissé passer le quart d'heure corrézien. Nous allons donc faire l'appel puis ensuite évoquer les sujets qui sont à l'ordre du jour, en vous remerciant pour votre présence. J'ai un certain nombre de collègues qui ont fait passer des procurations. Donc Gérard, tu as la parole.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Généraux).

* *
*

M. LE PRÉSIDENT - Merci Gérard.

Je vais donc ouvrir nos travaux en évoquant d'entrée, et nous aurons sûrement un débat sur ce sujet, la question de la sécheresse et la situation difficile des éleveurs corréziens face à ce moment exceptionnel lié à des conditions météorologiques elles-mêmes inédites puisque nous avons eu les températures, au mois de mai et au mois de juin, les plus chaudes depuis 50 ans et un déficit de précipitations exceptionnel.

Cette météo a eu comme conséquences de diminuer les rendements fourragers de 40 à 60 % et d'obliger des exploitants, qui ne disposaient pas de stocks de fourrages suffisants, soit de vendre leur cheptel dans des conditions qui n'étaient pas optimales, soit d'acheter à des prix élevés des aliments fourragers. Dans les 2 cas, c'est une perte de recettes et une hausse de dépenses.

Face à cette situation, nous avons ici organisé des réunions avec les syndicats, avec la Chambre d'Agriculture, les Conseillers Généraux qui souhaitaient participer à ces réunions y ont été invités. Je veux remercier Jean-Pierre AUDY et Jacques DESCARGUES d'avoir mené un certain nombre de dialogues avec les professionnels. Il s'agissait d'imaginer les solutions possibles et celles qui sont à notre niveau.

Fort de ces échanges, j'ai d'ores et déjà saisi le Ministre de l'Agriculture pour relayer les exigences de la profession notamment l'interdiction du broyage des pailles, l'exonération des droits de péage autoroutier et le blocage des prix des céréales fourragères. Pour l'instant, le Ministre a annoncé un certain nombre de dispositifs, mais il n'y a rien de tangible pour les agriculteurs.

A notre niveau nous devons être prêts à accompagner toutes les opérations qui nous seront présentées aussi bien pour faciliter la fourniture d'aliments que pour le transport, dès lors que ces initiatives sont menées solidairement avec tous les acteurs et au bénéfice de tous les agriculteurs sans exclusion.

Pour illustrer notre disposition d'esprit, j'ai été saisi, pas plus tard qu'hier, par la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles pour que nous fassions pression sur la SNCF afin d'obtenir le prix qui serait le plus acceptable pour le transport de paille par voie ferrée entre l'Essonne et la Corrèze. Mais nous serons ouverts à toutes les propositions. Pour nous l'objectif, et nous le partageons ici, c'est de mobiliser tous les acteurs, tous les partenaires : Chambre d'Agriculture, syndicats agricoles, organismes bancaires, assurances, coopératives, entreprises agro-alimentaires, pour nous regrouper et apporter une réponse commune à la situation d'urgence que rencontrent les agriculteurs corréziens.

J'affirme donc ici notre volonté de prendre notre part à ce qui peut se faire globalement, intelligemment et solidairement. L'idée d'un fonds d'urgence, l'idée d'un comité qui pourrait être, sur plusieurs mois, chargé de trouver des solutions au fur et à mesure des problèmes rencontrés. Nous, nous serons au rendez-vous.

Je souhaite aussi que dans cette mobilisation l'Etat prenne sa part, que la Région nous accompagne. Je sais que, au moment même où je m'exprime, la Région évoque un dispositif particulier, mais nous, nous devons montrer une disponibilité et nous dégagerons des crédits en fonction de nos moyens mais aussi en fonction de la gravité de la situation que traversent les agriculteurs corréziens.

C'est finalement un double devoir que nous exprimons ainsi :

- devoir de solidarité à l'égard d'une profession mais à l'égard d'une profession qui en fait vivre d'autres,
- et un devoir d'exemplarité ; il faut trouver des mécanismes innovants, intelligents qui servent d'effet de levier pour que tous les partenaires, tous les responsables soient mobilisés financièrement.

Ce double devoir de solidarité et d'exemplarité, c'est aussi ce qui finalement nous anime par rapport aux dossiers qui vous sont présentés ce matin.

Solidarité d'abord : solidarité à l'égard des jeunes.

Je rappelle que la Corrèze hélas compte 6 800 jeunes de moins de 25 ans qui sont demandeurs d'emploi. Nous avons été nous à l'initiative, à notre niveau toujours, puisque l'année dernière nous avons contribué à trouver des solutions provisoires pour 100 jeunes Corréziens en contrat CAE Passerelle. Je veux d'ailleurs dire que sur ces 100 qui ont eu un pied à l'étrier pour rentrer dans la vie professionnelle, 10 déjà sont sortis du dispositif avec un contrat de travail. Nous ferons le bilan de cette initiative le moment venu puisqu'il y a encore des jeunes qui sont dans cette formule de CAE jusqu'à la fin de l'année voire même au-delà mais nous aurons aussi vis-à-vis des pouvoirs publics la volonté de lancer une nouvelle campagne de recrutement de CAE, sans doute avec une ampleur moindre que par le passé, environ une trentaine de contrats aidés.

Mais nous voulons faire plus pour permettre aux jeunes de traverser des moments toujours difficiles, c'est-à-dire ceux de la transition entre la sortie de l'école ou de l'université et l'entrée dans la vie active. Et c'est le sens de notre **contrat d'autonomie pour les jeunes**. Il s'agit de permettre à cette catégorie d'âge de pouvoir accéder à une aide de 500 € pour les jeunes de 18 à 21 ans afin de financer une partie du permis de conduire, l'assurance automobile, la caution pour un logement, une couverture complémentaire santé. Cette aide de 500 € aura une condition, j'allais dire une seule au-delà de la condition d'âge : c'est que le dossier nous soit présenté pour le jeune par une association et que des preuves nous soient fournies de l'engagement bénévole du jeune dans le cadre d'une mission d'intérêt général, que ce soit dans le domaine social, sportif, culturel, environnemental ; bref, que nous puissions avoir cette logique qui pour nous est essentielle du droit et du devoir, du don et de l'obligation, c'est-à-dire qu'il puisse y avoir ce contrat : une prestation mais un retour pour l'ensemble de la collectivité. Ce sera une consultation que nous allons engager avec les associations qui ont fait plutôt bon accueil à notre proposition, et ce dispositif, après consultation, vous sera de nouveau présenté. Il pourrait être mis en œuvre au 1^{er} janvier 2012.

Solidarité à l'égard des jeunes pour leur permettre aussi d'accéder autant qu'il est possible au sport et à la culture et c'est l'idée du **pass' sport-culture pour les collégiens de 3^{ème}** sous la forme d'un chéquier d'une valeur de 75 €. Il y a un dispositif à peu près équivalent pour les lycéens que la Région a engagé déjà depuis plusieurs années. Il nous est apparu que ce dispositif pouvait être anticipé pour ce qui nous concerne dès la classe de 3^{ème}, afin d'alléger en définitive les contraintes qui pèsent sur le pouvoir d'achat des familles et permettre ainsi à des jeunes collégiens de pouvoir plus facilement pratiquer un sport ou aller à un spectacle. Ce système est très souple puisque c'est un système de chèques et nous aurons là aussi une contractualisation avec l'ensemble des prestataires de services et nous pouvons même penser obtenir des tarifs réduits. Donc il y aura un double effort dont les jeunes seront les bénéficiaires.

Puisque j'évoque les collèges et ce que nous faisons pour l'accès à la connaissance et au savoir, un mot d'**Ordicollège**. Nous avons à faire un choix pour le matériel qui sera mis à la disposition des élèves de 6^{ème} pour la prochaine rentrée. Est-ce que nous poursuivons la distribution de tablettes ou est-ce que nous confirmons le choix d'un ordinateur portable comme nous l'avons fait pour les promotions précédentes en classe de 5^{ème} ? Nous avons fait le

choix de prendre la tablette numérique pour la prochaine rentrée. Ce choix est à la fois celui de notre propre expérience mais aussi de la recommandation du Recteur, suite à l'interpellation que je lui avait fait passer sur une évaluation de notre opération, et le Recteur a bien voulu nous répondre que selon ses propres considérations, il nous indiquait que les spécialistes avaient pensé que les tablettes numériques étaient une tendance, je le cite, "de fond". Et d'ailleurs quand je reçois des Conseils Généraux qui sont intéressés par notre programme, encore récemment je recevais le Conseil Général de Loir-et-Cher, présidé par Maurice LEROY, Ministre de la Ville par ailleurs, c'est vrai que notre exemple est suivi. Alors je ne sais pas s'il sera suivi dans tous les Départements, tout dépend des volontés, mais en l'occurrence nous servons d'exemple et j'en suis très heureux. Exemplarité, solidarité.

Solidarité à l'égard des personnes âgées et handicapées.

Vous savez que c'est le premier pôle de dépenses de notre collectivité. Cela représente un budget de près de 90 millions d'euros et nous avons un contrat de délégation de service public lié à la téléassistance qui va s'achever fin 2011. Il nous revient donc de renouveler le contrat et donc d'engager une consultation. Et c'est là que nous avons à prendre une décision. Dans le cadre de cette consultation nous allons intégrer, non pas simplement la téléassistance, mais les packs "domotique" qui seront donc généralisés alors qu'ils n'avaient été expérimentés que sur 100 personnes âgées dans notre Département en 2010. Là encore, cette généralisation sera une première nationale. Elle nous permet d'avoir le soutien de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et aussi un partenariat particulièrement innovant avec l'entreprise Legrand qui est intéressée bien sûr pour fournir les matériels aux délégataires et qui peut ici expérimenter en Corrèze et plus largement en Limousin, des matériels qui vaudront je l'espère pour tous les Français.

Exemplarité aussi en matière de soutien à l'emploi.

C'était une revendication d'un certain nombre de nos collègues de faire en sorte que **les aides au développement économique**, que nous pouvons accorder à tous les secteurs (commerce, artisanat, industrie), **soient davantage liées à l'emploi** voire même que ces aides soient bonifiées, amplifiées même quand il y a plus de créations d'emplois qu'il n'était forcément envisagé au départ. Donc l'introduction d'un système de pénalités ou de reversements en cas bien sûr de non-respect des engagements qui seront affichés.

Et de la même manière nous mettrons **un critère emploi pour le soutien à des projets immobiliers**. C'est bien de favoriser l'investissement, il faut le faire, mais il faut que l'investissement aussi soit lié à un développement ou à la création d'emplois. Donc cette orientation sera soumise à votre délibération mais pour nous il est très important de démontrer à la population que ce que nous faisons pour l'économie, à juste raison, nous le faisons aussi pour l'emploi, pour l'activité.

Exemplarité dans la politique de soutien aux communes.

Les contrats de développement local qui avaient été mis en place en 2006 sont arrivés à échéance donc nous pouvons en faire le bilan. Quel est-il ? Ces contrats ne couvraient en définitif qu'une population très limitée de notre Département, à peine 15 % des Corrégiens étaient concernés par les dispositifs. Nous constatons aussi une faible consommation des crédits : 40 % des actions contractualisées ont été engagées et la moitié des fonds que vous aviez votés a finalement été allouée et dépensée. C'est donc que cette formule là n'était pas la mieux adaptée, qu'il n'y avait pas nécessairement la sélectivité nécessaire et un engagement suffisamment fort des 2 parties. Et donc nous proposons la mise en place d'un nouveau dispositif que nous appelons les **contrats territoriaux d'aménagement**. Ces contrats, d'une durée de 3 ans, seront conclus avec les collectivités candidates, notamment les intercommunalités, et auront pour vocation de valoriser des projets correspondant aux politiques portées par le Conseil Général, c'est-à-dire qu'il faut que nos priorités se retrouvent dans ces contrats : petite enfance, santé, tourisme, sport, logement, environnement.

Il faut qu'il y ait de la visibilité, visibilité d'abord pour les citoyens qui veulent savoir ce que nous faisons ensemble. Il faut qu'il y ait de la cohérence ce que font les communes, les intercommunalités et le Conseil Général ensemble, et il faut aussi qu'il y ait de la visibilité pour les communes de manière à ce qu'elles puissent réaliser leurs projets dans la durée.

Voilà les propositions qui vous seront présentées tout au long de la matinée par rapport à des actions qui vont trouver leur concrétisation, leur traduction dans l'année 2012. Mais nous avons à revenir et sur l'année 2010, le compte administratif, et sur le déroulement de l'année 2011, le budget supplémentaire.

Le compte administratif, parlons clairement, traduit ce que nous savons tous ici, c'est-à-dire la fragilité des finances des Départements, pas simplement le nôtre, compte tenu de ce qu'a été la crise mais surtout de l'effet de ciseau que nous connaissons bien entre dépenses et recettes de fonctionnement.

Malgré ce double impact de la crise et de l'effet de ciseau, nous avons pu dégager un résultat positif en 2010 de 1,7 million d'euros qui a été intégré au budget supplémentaire. Nous avons pu le faire grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement plus grande que ce qui était encore prévu au budget primitif. Néanmoins il y a toujours une forte progression des dépenses sociales : 8 % en 2010. Ce qui explique d'ailleurs pour beaucoup l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Je veux rappeler un certain nombre de progressions particulièrement inquiétantes même si on peut penser que l'amélioration de la situation économique les réduira :

- progression des dépenses d'insertion : + 13 %, ce qui représente un montant de 16 millions d'euros ;
- prestation de compensation du handicap : + 15 % en 2010, près de 5 millions d'euros ;
- l'APA en 2010 a été plutôt correctement maintenue pour une progression de 2 % mais pour un montant de 36 millions d'euros à peu près.

Face à cette progression des dépenses sur lesquelles nous n'avons, je le répète à chaque séance, aucun moyen de pouvoir les endiguer, nous avons des recettes qui ne progressent que de 4 % en 2010, et c'est dû essentiellement, heureusement, à la dynamique des recettes fiscales puisque les bases ont augmenté de 4 % et à la fiscalité indirecte, les droits de mutation, qui heureusement ont connu une progression. Mais les dotations de l'Etat, elles, sont restées à 0 % de progression par rapport à 2009.

Donc nos efforts ont néanmoins pu permettre de ramener notre résultat à un niveau acceptable mais néanmoins préoccupant. Nous avons aussi fait des efforts qui peuvent ici être contestés et qui pour moi sont essentiels, de maîtrise de la dépense d'investissement. Nous avons fait en sorte que notre investissement soit limité à 52,6 millions d'euros hors remboursement bien sûr du capital de la dette. C'est une condition si nous voulons maîtriser l'endettement. Il n'y a pas d'autre voie dès lors que nous n'avons pas la capacité de maîtriser nos dépenses sociales et donc nous avons pu réduire le recours à l'emprunt, et chacun ici devrait s'en féliciter puisque nous avons réussi à ramener l'emprunt à 33,6 millions d'euros pour être précis, contre 61 millions d'euros en 2009. Si nous étions restés sur la tendance de 2009, nous aurions donc 30 millions d'euros de plus d'emprunts avec bien sûr les conséquences en termes de charges d'intérêt qui pèsent sur les dépenses de fonctionnement, puis ensuite de remboursement de la dette. L'encours d'ailleurs de cette dette se trouve porté à 345 millions ce qui ne fait qu'une progression de 12,8 millions d'euros par rapport à 2009, et l'objectif devrait être de ne plus avoir de progression de la dette, c'est-à-dire de ne plus avoir de fuite en avant, même si nous la limitons aujourd'hui au maximum. L'épargne brute s'élève à 19 millions d'euros alors que le budget primitif prévoyait 10 millions d'euros. Mais nous avons une épargne nette négative de 2 millions d'euros contre - 10 qui étaient prévus au budget primitif mais vous voyez la tension qui existe au niveau de notre budget de fonctionnement. Voilà pour 2010.

Pour 2011, nous intégrons le résultat de 2010 mais nous avons très peu de mouvements en définitive en investissement et nous avons essentiellement des recettes supplémentaires de fonctionnement de 5,5 millions d'euros qui couvrent des dépenses équivalentes. Qu'est-ce que nous constatons sur la progression de nos dépenses sociales

? Là encore, APA, PCH, rSa, plutôt contenus dans les limites prévues par le budget primitif mais, en revanche, nous constatons une progression des dépenses :

- pour les établissements pour personnes handicapées -nous n'y pouvons rien- : 1,7 million d'euros ;
- pour l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées : 1,3 million d'euros ;
- et les placements judiciaires : 400 millions d'euros.

Toutes ces dépenses impactent directement notre budget sans que nous n'ayons la moindre possibilité de refuser un droit à paiement. Ce sont des droits qui appartiennent à chaque citoyen.

Alors nous voyons bien que tant qu'il n'y aura pas un financement pérenne de la dépendance ou des prestations de solidarité, les budgets des Départements, le nôtre en particulier, continueront à être affectés.

En 2011, il y a des dotations exceptionnelles qui vont nous être versées, qui permettront de passer sans encombre cette année puisque nous avons eu :

- de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 2,4 millions de dotations pour couvrir nos dépenses liées au vieillissement mais, enfin, nous sommes loin du compte par rapport à ce que nous n'avons pas en termes de compensation d'APA ;
- un fonds de péréquation des droits de mutation : 5 millions d'euros, c'est-à-dire que les Départements urbains paient pour un Département comme la Corrèze considéré comme ayant un potentiel fiscal faible et une population âgée.

Je le dis souvent la Seine-Saint-Denis va payer pour la Corrèze. Vous vous rendez compte de la situation dans laquelle nous sommes. Ce sont les territoires de banlieues qui paient pour la ruralité même si nous sommes conscients que, et les uns et les autres sont dans une problématique de difficulté de financement mais nous avons là 5 millions d'euros qui rentrent dans nos caisses ;

- et puis il y a ce que doit faire l'Etat puisqu'il y a eu un vote du Parlement pour un fonds de soutien en faveur des Départements en difficulté -nous sommes dans ce lot là-, une mission d'appui est en charge d'évaluer ce que nous pouvons éventuellement obtenir, mais de mois en mois, nous sommes renvoyés à des reports successifs de la décision. Cela devait être connu au mois de février, cela a été renvoyé au mois d'avril, puis après au mois de juin, et maintenant au mois de juillet. Nous avons inscrit 8 millions d'euros, je ne peux, à ce stade, ne rien confirmer mais ne rien infirmer, nous verrons bien. C'est vrai que cette somme est très importante pour faire la soudure.

Mais si nous regardons en 2012, rien n'a été annoncé en matière de financement de la dépendance, aucune confirmation n'a été apportée sur la pérennité des fonds de soutien -nous n'en savons rien-, et donc l'Etat est engagé à la fois dans une politique de rustine, on essaie de colmater les brèches des Départements et dans une politique de fuite en avant que connaît hélas par ricochet l'ensemble des collectivités locales et plus particulièrement les Conseils Généraux.

Nul ne sait ce que seront nos financements pour les années qui viennent, nul ne sait ce que sera le mode de couverture de la dépendance, nul ne sait ce que seront les fonds exceptionnels de l'Etat en 2012.

Bref, si je peux résumer la situation, nous sommes dans un défaut de visibilité, un manque de lisibilité, et le seul vœu que je peux formuler c'est que la clarté revienne en 2012 au moins au printemps 2012.

M. PAILLASSOU a la parole.

M. PAILLASSOU – Merci, Président. Mes chers collègues, Avant de rentrer dans l'examen des rapports de l'ordre du jour, je souhaiterais évoquer l'actualité immédiate, c'est-à-dire la sécheresse qui frappe de plein fouet nos

agriculteurs. Notre Département compte environ 4 500 exploitations, générant plus de 7 000 emplois, dont 5 800 exploitants et 1 200 salariés.

Aujourd'hui, d'après les spécialistes, le début de l'année 2011 est une des années les plus déficitaires en matière de pluviométrie, avec des températures très supérieures à la normale, notamment au mois d'avril. Ces conditions climatiques, totalement défavorables, entraînent une sécheresse dont l'impact se situe principalement sur la production d'herbe et sur les stocks à venir. Dans le meilleur des cas, la production de fourrage atteindra à peine 50 % de celle habituellement engrangée.

Suite à la réunion du comité de sécheresse de la Corrèze du 13 mai, et lors de la réunion organisée au Conseil Général ce 20 juin, nous arrivons à un constat d'extrême fragilité pour nos agriculteurs. Après des échanges avec les professionnels et les responsables agricoles, il ressort que la demande est orientée sur les aides pour le transport de fourrage et de paille, principalement.

Cependant, l'acheminement par train ou par camion pose bien sûr le problème d'un coût élevé pour les exploitations qui n'ont plus de trésorerie. Aujourd'hui, nous ne pouvons en rester au constat, nous devons agir en tant qu'élus responsables et faire un état précis de la situation, travailler avec les organisations syndicales pour organiser des modes de transports rapides à un coût abordable, et dégager une première enveloppe d'aide d'urgence pour nos agriculteurs en difficulté.

Pour mémoire, je vous rappelle qu'en 2003, lors de la précédente sécheresse, le Conseil Général de la Corrèze avait dégagé une enveloppe d'un million d'euros. Aussi, je regrette qu'à la lecture de l'ordre du jour de cette séance, il n'ait pas été prévu d'ores et déjà de mesure exceptionnelle pour notre agriculture. Nous constatons seulement une autorisation de programme de l'annexe 4, page 5, qui précise une aide remboursable en faveur des agriculteurs : 3 millions d'euros ont été votés, 450 000 euros du total est réalisé. Le solde s'élève donc à 2,55 millions d'euros. Pourquoi ne pas prévoir de redéployer une partie de ces crédits ?

De plus, afin d'anticiper et de mieux supporter cette période de crise, nous approuvons et soutenons les propositions de notre collègue Pascal COSTE, notamment concernant la création d'un fonds d'indemnisation des victimes de la sécheresse, que pourraient abonder l'ensemble des organisations professionnelles agricoles et les collectivités territoriales.

Car nous devons aller plus loin, M. le Président, plus loin que le Conseil Général de la Creuse qui n'a prévu que 100 euros par agriculteur, 150 pour les jeunes agriculteurs, plus loin que le Conseil Général de la Haute-Vienne qui se porte garant des emprunts, plus loin que ces mesures très insuffisantes et éculées. Nous devons mettre en place un dispositif complet, rapide et efficace qui commence par une aide directe urgente pour les exploitations en difficulté.

Par contre, l'ordre du jour de notre séance plénière comporte quelques mesures nouvelles en direction des personnes âgées, des jeunes, et des jeunes adultes. Des initiatives intéressantes, certes, mais qui ne nous paraissent pas suffisamment travaillées sur le fond, comme le contrat d'autonomie pour les jeunes. En effet, même s'il est louable de vouloir aider les jeunes Corrèziens à démarrer dans la vie active ou étudiante, nous nous interrogeons sur la pertinence d'un tel dispositif qui subordonne l'aide à l'adhésion à une association, sans définir vraiment dans quelle association le jeune doit s'engager, et pour faire quelle mission.

Dans notre programme cantonal « Priorité à l'emploi », nous proposons de financer le permis de conduire pour les jeunes. Voilà une véritable mesure concrète, claire et pragmatique, qui constitue un soutien financier pour les familles. Vous le dites vous-même dans votre rapport, à peine 10 % des jeunes accueillis dans les missions locales ont le permis de conduire. Notre mesure était une double action : le pouvoir d'achat et l'emploi, car près de 7 000 jeunes de moins de 25 ans sont demandeurs d'emploi, certains ne pouvant pas se déplacer en zone rurale sans le permis.

Aussi, même si votre proposition est généreuse, elle semble bien utopique et très mal définie. De plus, le projet n'a pas encore été travaillé avec l'ensemble des partenaires associatifs. En fait, on nous fait prendre une position avant

de fixer les modalités. Il aurait été plus pertinent de travailler d'abord sur le terrain avec les associations, de prendre le temps de bien structurer le projet, de le border juridiquement et financièrement, avant de le soumettre à l'assemblée départementale.

Manifestement, vous avez voulu faire l'inverse, en privilégiant beaucoup plus la communication et l'effet d'annonce, que le fond. Un empressement sans doute guidé par les échéances, loin de la sagesse d'un homme normal, et ce n'est pas de l'humour corrézien.

Enfin, comment sera financée la dépense prévisible en 2012 ? Que va-t-elle remplacer afin de ne pas aggraver encore une fois l'épargne nette et notre situation financière en général ?

Restons encore dans le thème de la jeunesse avec la mise en place d'un pass'sport et culture pour les collégiens de 3^{ème}. Je vous remercie vivement de prendre une action de notre programme Corrèze 2013 qui était alors impulsée par Jean-Pierre DUPONT. Cette action reprend les modalités exactes de notre version, et même son montant. Nous ne pouvons qu'approuver cette ouverture pour une mesure utile pour les jeunes et abordable pour notre collectivité.

Enfin, toujours dans le domaine de la jeunesse, concernant votre proposition de remplacer les ordinateurs par les tablettes. Nous ne pouvons que constater que vous n'avez toujours pas fait d'étude qualitative sur la pertinence pédagogique de ce programme qui est très loin d'être avérée, et qui a été demandée à plusieurs reprises. Nous vous redemandons – ce serait bien que vous en preniez beaucoup plus acte – tout à fait solennellement qu'une étude qualitative soit faite sur le programme Ordicollège et sur les tablettes, dans la mesure où tous les résultats qui remontent sont très loin de confirmer ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il y a de moins en moins de pertinence pédagogique, mais de plus en plus d'utilisation purement ludique.

Dernière nouvelle mesure de notre séance : le Contrat Territorial d'Aménagement. Là aussi, il s'agit d'une action de notre programme cantonal. Nous avons proposé la création de contrats territoriaux avec les communes et les EPCI. Votre dispositif, le CTA, reprend la philosophie de notre proposition et nous nous en réjouissons, bien sûr. Cependant, plusieurs interrogations se soulèvent, voire des incohérences à la lecture du rapport qui reste, pardonnez-moi, encore un peu flou. Combien de contrats seront signés ? Quels seront les critères sélectifs ? Quelle enveloppe et quel niveau de subventions ?

De même, vous soulignez que le Conseil Général mobilisera essentiellement et en priorité ses crédits sectoriels. Quel en est donc l'intérêt, à part garantir un programme sur 3 ans à un EPCI ? Cela veut aussi dire que les demandes des autres EPCI et communes seront écartées, car le CTA s'appuie sur les crédits sectoriels. Attention à ne pas tomber dans un clientélisme déguisé.

Enfin, se pose une véritable incohérence. En effet, il est noté dans le rapport que « *Le contrat territorial sera contractualisé avec l'EPCI et sur son périmètre* » mais, également, que des « *maîtres d'ouvrage distincts, communes et associations, pourront présenter des dossiers propres, sans qu'ils n'aient à être validés par l'intercommunalité* ». Ce qui veut dire, par exemple, qu'une commune ou une association pourra déposer un dossier à hauteur de 70 % de l'enveloppe. Que deviendront alors les autres projets ? Tout cela n'est pas très clair, et nous demanderons tout à l'heure des éclaircissements.

Avant de conclure, je reviendrai quelques instants - avant que Claude NOUGEIN n'entre plus en détail dans les aspects budgétaires, ce qu'il affectionne particulièrement - sur le compte administratif et le BS 2011.

Le compte administratif montre combien il est difficile de jouer avec les chiffres. L'épargne nette est, pour la première fois, négative, et ce, malgré l'aide forte de l'Etat.

(...Réactions au sein de l'Assemblée...)

Au bout du compte, en 3 ans – si vous voulez bien me laisser terminer, M. le Président – malgré les leçons, les critiques et les incantations, vous n'avez pas redressé la situation.

Enfin, le budget supplémentaire témoigne d'une politique d'investissement qui faiblit de plus en plus, et d'une section de fonctionnement qui s'essouffle.

Tout cela ne durera pas, M. le Président.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire en préambule.

Pour conclure, je reprendrai un proverbe de Pierre TREPANIER, historien, qui disait « *À force d'entretenir en nous des illusions, on finit par créer autour de nous un monde illusoire* ». Nous espérons pour la Corrèze que ce n'est pas déjà le cas. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT - Merci beaucoup.

Ensuite, nous avons Michel DA CUNHA et François BRETIN. Michel., puis Claude et Pascal COSTE.

M. DA CUNHA – Merci, M. le Président. Si vous le permettez, je vais d'abord me réjouir de l'intérêt que porte M. PAILLASSOU aux jeunes Corrèziens, et je suis persuadé qu'il se joindra volontiers à notre souhait de prendre en compte cette jeunesse corrézienne.

(...Réactions au sein de l'Assemblée...)

Je voudrais, si vous le permettez, parler des missions locales et du désengagement de l'État qui va faire qu'en 2011, et en 2012, un certain nombre d'actions ne seront plus reconduites. Je pourrais parler du point santé qui est supprimé dans les 3 missions locales : la santé n'est plus une priorité concernant les jeunes ; des prestations complémentaires pour les demandeurs d'emploi en fin de droit qui disparaissent purement et simplement ; de la fin d'expérimentation de Martin HIRSCH sur le volet mobilité. Vous avez raison de parler de la nécessité d'accompagner les jeunes sur cet aspect-là, il n'empêche que, pour 2011, toutes les mesures ou une grande partie des mesures sont supprimées, ainsi que celles concernant la facilitation de l'apprentissage qui, me semble-t-il, est une évidence dans le sens où elle a permis à un certain nombre de jeunes de se rapprocher du monde de l'entreprise. Ces aides dont ont bénéficié de nombreux jeunes en 2010 sont, elles aussi, supprimées. J'ajouterai aussi la baisse des contrats aidés, alors que le nombre de jeunes faisant appel aux missions locales en général ne cesse d'augmenter.

Vous avez donc raison, M. PAILLASSOU, de mettre l'accent sur cette ardente obligation que nous avons de nous préoccuper des jeunes. Il faut ensuite que les actes suivent.

La baisse de financement porte un coup, bien évidemment, aux missions principales des missions locales qui sont d'accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi, mais aussi à toutes les mesures d'accompagnement tendant à une autonomisation et notamment la mobilité, qui leur permettent de se déplacer, de se loger, en rappelant que les jeunes entre 18 et 24 ans constituent la première population à migrer pour des raisons diverses : cela peut être, pour aller se former, rechercher un emploi, se loger au plus près du travail. Il convient également de rappeler qu'un jeune sur 2 vit avec moins de 1 211 euros par mois en Corrèze, alors que la moyenne nationale est légèrement supérieure, à 1 350 euros. Vous avez donc raison de vous préoccuper des jeunes en Corrèze. L'hébergement familial devient malheureusement le recours inéluctable de bon nombre de jeunes qui ne peuvent faire face aux dépenses de la vie courante, même pour ceux qui travaillent.

Nous ne pouvons donc que regretter l'affaiblissement des outils d'aide et d'accompagnement des jeunes, des plus fragiles, étant pour un certain nombre sortis du système scolaire. Vous avez donc raison de vous en préoccuper.

Nous pourrions aussi élargir aux jeunes ayant suivi un parcours plus serein, ordinaire, qui eux-mêmes commencent à s'inquiéter et à douter de leur avenir.

L'effet de ce désengagement se fait sentir bien sûr à très court terme – nous allons en mesurer les conséquences – mais aussi à moyen et long terme.

Plutôt que de faire comme le Gouvernement que vous soutenez, M. PAILLASSOU, c'est-à-dire laisser les jeunes livrés à leur sort, les priver de conditions de réussite d'un projet de vie, tout simplement...

(...Réactions au sein de l'Assemblée...)

C'est comme cela, quand on supprime des moyens, il y a nécessairement des conséquences qui sont difficiles à entendre.

Plutôt que de faire comme vous le préconisez, M. PAILLASSOU, prenons notre temps. Le Conseil Général, et la position que nous avons prise à travers son Président, doit être réactif et proposer des mesures d'autonomisation. En un mot, se mettre au travail au service des Corrèziens et principalement des jeunes est une très bonne décision.

M. LE PRÉSIDENT - Merci, Michel. Ensuite, M. BRETIN. Merci, François.

M. BRETIN – M. le Président, chers collègues. Récemment élu dans cette assemblée après une bataille électorale qui, vous le savez, fut essentiellement une bataille politique et fort de ce succès politique, nul ne s'étonnera que je tiens aujourd'hui à l'occasion de ma première intervention au nom du groupe Corrèze, Terre de Gauche, Europe Ecologie Les Verts, des propos politiques.

(...Réactions au sein de l'Assemblée...)

M. DUPONT - Ne faites pas de politique, M. BRETIN.

M. BRETIN – Même si ce n'est pas du goût de tout le monde, M. PAILLASSOU !

M. LE PRÉSIDENT - M. PAILLASSOU n'y est pour rien, c'est M. DUPONT.

M. BRETIN – C'est assez étonnant, puisque vous-même tenez des positions dans cette assemblée, essentiellement politiques et même polémiques, comme nous avons eu l'occasion de nous en rendre compte lors de la première séance inaugurale de notre assemblée.

Disons tout d'abord que les relations que nous entretenons, nous, élus de ce groupe Corrèze Terre de Gauche, Europe Ecologie Les Verts, avec nos partenaires socialistes, au sein de la majorité, sont animées par un esprit de coopération constructive et d'émulation réciproque.

(...Réactions au sein de l'Assemblée...)

C'était l'objectif que nous nous étions assignés, lors de la constitution de notre groupe, c'est-à-dire renforcer la majorité départementale. Cette prise de parole d'aujourd'hui qui est devenue possible, témoigne à elle seule de ce renforcement. Parce que oui, je suis de ceux qui pensent qu'il ne peut pas y avoir de politique départementale sans tenir compte de la situation politique, socioéconomique, imposée au pays par ceux qui gouvernent en France et en Europe, avec votre soutien, mes chers collègues de la minorité départementale.

Nous ne pouvons pas ignorer la responsabilité du système libéral, sacralisé par les institutions européennes, ni les effets désastreux de cette concurrence, prétendument libre et non faussée, dont souffrent cruellement une Région et un Département comme les nôtres.

Justement, l'actuelle crise agricole peut facilement illustrer ces propos. On parle donc beaucoup aujourd'hui de la sécheresse, tout en ignorant pour l'heure le degré de gravité qu'elle atteindra, même si le manque de fourrage est déjà une certitude.

Une autre certitude est que si, par malheur, la situation devenait exceptionnelle, il faudrait prendre des mesures exceptionnelles. Si le pire advient, la majorité départementale mettra évidemment tout en œuvre pour aider notre agriculture, et en particulier notre élevage, non pas pour sauver une corporation quelconque, mais pour sauver un

secteur économique et social essentiel à notre Département. Si le monde rural ne se résume plus au monde paysan, il ne peut y avoir, pas plus ici qu'ailleurs, de ruralité sans paysannerie.

Ainsi que je l'ai exprimé lors des rencontres déjà nombreuses que j'ai eues avec nos collègues et avec la profession agricole, il nous faudra alors veiller à ce que nos aides aillent à ceux qui en ont le plus besoin. Nous avons obtenu un consensus sur ce point lors de nos dernières réunions, M. PAILASSOU. C'est-à-dire que les petites exploitations et les jeunes, essentiellement, devront être aidés, parce que le risque est grand. Au bout du compte, cette situation profite encore aux plus puissants qui ne manqueront pas, si nous n'y prenons garde, de spéculer pour dévorer les plus faibles. Vous savez, le renard dans le poulailler, le loup dans la bergerie, le requin dans l'océan, ne sont pas loin de chez nous.

Il faudra aussi que nos aides transitent par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture qui doit être représentative de tout le monde agricole et qui a une mission de service public. Ces aides ne devront pas transiter par tel ou tel groupe ou tel cartel d'influence, plus ou moins privilégié.

Si des dispositions exceptionnelles devaient être prises, elles auraient à l'être d'abord par l'État, car les Départements n'ont que des moyens relativement dérisoires devant l'ampleur possible des dégâts. Or, jusqu'ici, le Ministère de l'Agriculture n'a promis de distribuer que des miettes, l'État, il y a peu, ouvrant pourtant largement ses vannes pour les banques, en leur prêtant à taux 0. On peut se demander à quel taux les banques prêteraient aux agriculteurs s'ils en avaient besoin.

C'est à la demande claire et affirmée des agriculteurs qu'aucune précipitation n'a été apportée dans l'attribution de ces aides, ceux-ci demandant qu'aucun affichage ne soit fait aujourd'hui, pour éviter là aussi d'autres spéculations qui pourraient aller dans la poche d'intervenants extérieurs à la profession agricole.

On parle beaucoup aujourd'hui de cette sécheresse, tout en feignant d'ignorer que l'état de calamité que risque de subir notre agriculture ne relève pas principalement du domaine climatique. Les agriculteurs attendent autre chose que les gouttes qui sont tombées ces jours derniers et qui tomberont peut-être les semaines à venir. Leurs difficultés principales ne viennent pas du ciel, mais sont liées au système économique qui leur est imposé depuis fort longtemps : baisse des prix, hausse des coûts, énormes profits des géants de la distribution, des multinationales, de l'agro-alimentaire, mariés aux banques et au monde de la finance.

La lettre ouverte que Pascal COSTE vient de publier et a fait passer dans la presse, est la bienvenue. Elle montre que nous pouvons être d'accord sur au moins une chose : c'est que le libéralisme n'est pas la solution, mais bien le problème, et qu'il faut le combattre. Toutes les propositions que tu fais, Pascal, méritent d'être discutées et surtout celles qui suggèrent des décisions nationales, car ces propositions remettent bien en cause cette fameuse concurrence libre et non faussée. Je suis heureux que nous soyons tombés d'accord pour collaborer au sein d'une commission pour affronter ces problèmes et en discuter avec la profession agricole.

Alors que les producteurs de viande attendent encore les quelques centimes du kilo promis, que l'on refuse aux producteurs de lait d'augmenter le prix auquel il leur est acheté, que le hard discount est de plus en plus impliqué dans des cas d'intoxication alimentaire et dans les difficultés du monde paysan, le premier groupe alimentaire français, Danone pour ne pas le citer, a vu l'an dernier son chiffre d'affaires augmenter de 13 %, pour atteindre 17 milliards d'euros, et ses bénéfices augmenter, eux, de 33 %, soit 2 milliards d'euros. Son président, M. RIBOUD, a empoché près de 6 millions d'euros de salaire et près de 4 millions d'euros de stock-options. Je ne parlerai pas des jetons de présence, quelques brouilles de quelques centaines de milliers d'euros. Ces 10 millions d'euros ne sortent-ils pas directement de la poche des paysans ?

Bien sûr, toutes les entreprises ne sont pas Danone. La situation de beaucoup d'entre elles en Corrèze justifie qu'elles bénéficient d'aides publiques. L'an dernier, le Conseil Général a consacré près de 1,5 million d'euros à la reprise, au développement, ou à la création de 204 entreprises artisanales et commerciales en milieu rural, soit plus de 7 000 euros en moyenne par dossier. Plus de 2,2 millions d'euros d'aides ont été apportés à 35 entreprises industrielles structurantes.

Il conviendrait aussi de mentionner 1,6 million d'euros consacrés à l'aéroport.

C'est à l'action des élus de notre groupe que l'on doit le fait que les aides actuelles soient maintenant directement orientées vers le développement de l'emploi pérenne à temps complet. Portant essentiellement sur l'immobilier d'entreprise pour que ces petites structures existent, elles vont être distribuées sous forme de bonifications à la création d'emplois, avec un arsenal de pénalités ou de mesures de remboursement pour celles qui n'atteindraient pas les objectifs. Nous serons de plus en plus exigeants sur ce point, pour que nos aides publiques ne finissent pas dans le tiroir-caisse des grands patrons, des actionnaires et des affairistes.

Nous avons aussi obtenu que ces aides soient dorénavant assorties d'une autre contrepartie : la consultation en amont et en aval des versements par les représentants des salariés des entreprises concernées.

De même, c'est à notre collègue Jean-Claude CHAUVIGNAT que l'on doit l'inscription dans le cahier des charges des marchés publics d'une clause dite d'insertion, disposition permettant de favoriser l'activité des personnes en difficulté.

Notre groupe continuera de soumettre nos propositions à la réflexion de ses partenaires de la majorité départementale avec lesquels nous travaillons dans une démarche constructive et démocratique.

Dans le cadre de la loi portant réforme des institutions, le Gouvernement cherche à imposer une nouvelle carte de l'intercommunalité en passant en force, comptant sur la diversité des jugements des membres de la CDCI qui va être contrainte de statuer à la majorité des 2 tiers pour modifier les projets préfectoraux.

En quoi ce passage en force constitue-t-il une réponse aux questions des élus ? Les communautés de communes gagneront-elles les moyens de suppléer aux fermetures d'écoles, bientôt aux fermetures de brigades de gendarmerie, aux difficultés de recrutement des pompiers volontaires, à l'éloignement de plus en plus grand des services publics essentiels, soit privatisés, soit fusionnés, vidés de leurs compétences et bientôt exsangues ?

À titre d'exemple, les services vétérinaires en Corrèze n'existent plus, et il n'y a plus de vétérinaires dans ce qui les remplace.

Comment les communes pauvres vont-elles devenir riches en fusionnant d'une façon ou d'une autre ? 40 misères accumulées n'ont jamais fait une fortune.

À ce sujet, je peux signaler à l'assemblée qu'hier, le Conseil Syndical du SICRA - Syndicat Intercommunal à vocation multiple et à la carte de la Région d'Argentat - à l'unanimité des présents des 32 communes adhérentes, après avoir discuté et débattu avec les représentants des autres communes concernées par le projet départemental de coopération du territoire de la Région d'Argentat, a repoussé le projet préfectoral.

On nous vante une intercommunalité de métropole qui serait visible de Bruxelles, alors que le Tribunal de la Corrèze n'est même plus visible, ni d'Ussel, ni d'Eygurande, ni d'Argentat, ni de Saint-Privat.

Notre groupe approuve et soutient par ailleurs le projet de bouclier rural proposé par le groupe socialiste au Parlement. Cette proposition destinée à garantir le retour des services publics en milieu rural et à assurer leur maintien, la droite, évidemment, l'a refusée. 318 voix l'ont repoussée, malgré la demande de 35 députés UMP d'un véritable plan Marshall pour la ruralité.

L'argument employé pour défendre sa vision du territoire est que les collectivités territoriales dépensent trop. Argument éculé, nous le savons tous, élus locaux. Comment pourrait-il en être autrement puisque l'argent que l'État veut leur faire économiser est en fait l'argent qu'il leur doit.

Comment pourrait-il en être autrement, puisque l'on a à rebâtir avec nos faibles moyens tout ce que l'État s'est acharné à détruire ces dernières années.

Des efforts colossaux ont été consentis par le Conseil Général pour assurer l'égalité des chances, à l'école en particulier, en garantissant le maintien d'une carte scolaire satisfaisante, assurant le maintien des collèges en difficulté, offrant un service de transport scolaire de qualité, alors que le budget de l'Education Nationale est par ailleurs de plus en plus contraint.

Autre exemple : notre Département pauvre et appauvri par son énorme dette, âgé et vieillissant, va devoir faire face plus que d'autres aux énormes dépenses qu'imposera le défi de la dépendance. Au plan national, les besoins sont estimés à 8 milliards d'euros au minimum. Les débats engagés lors des assises de l'autonomie la semaine dernière ont été empreints d'une grande inquiétude, mais aussi d'une volonté de relever le défi. Les Conseils Généraux auront-ils une marge de manœuvre ou nous dira-t-on encore qu'ils sont trop dépensiers ?

À vous tous, mes chers collègues, il me reste au nom de notre groupe, Corrèze Terre de Gauche, Europe Ecologie Les Verts, à vous inviter à résister, à réfléchir et à agir pour atténuer au mieux les méfaits qui ne sont pas tellement ceux d'une crise conjoncturelle, de cette crise dont on nous parle tant, qui ne sont pas non plus les effets uniquement d'un aléa climatique, mais plutôt ceux d'un système dont il faudra bien que nous sortions un jour.

Même si je suis désolé d'en avoir mécontenté quelques-uns parmi vous, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT - Merci, François. Pendant que tu t'exprimais, des postiers nous ont fait la surprise d'une rencontre improvisée. Si j'avais su que vous aviez un rendez-vous avec la Préfecture... Mais vous avez également ressenti la nécessité de venir rencontrer le Conseil Général.

Pour la qualité de nos travaux, si vous souhaitez qu'une rencontre ait lieu avec une délégation de nos groupes respectifs, nous allons l'organiser et vous allez pouvoir vous expliquer plus longuement. La seule chose que je peux vous proposer, puisque vous êtes là, c'est que si vous avez un message de très brève durée, compte tenu de ce qui se passe en ce moment à Tulle, de la grève aujourd'hui hélas engagée, et du défaut de concertation, vous vous exprimiez très brièvement avant d'organiser cette délégation et de réserver une salle pour aller plus loin dans vos explications.

Avez-vous un porte-parole ? Non.

M. ROUOT, intervenant – Bonjour, Mmes, MM. les Conseillers, M. le Président. Merci de nous accueillir.

Vous voyez depuis 4 jours des facteurs grévistes. Ce ne sont pas 70 % qui sont au travail, mais plutôt l'inverse, encore une fois, les chiffres donnés par La Poste sont fantaisistes.

Nous venons devant vous exprimer notre exaspération, et au moins pour 3 choses :

- la préservation du métier de facteur ;
- la santé au travail des facteurs ;
- mais aussi et surtout, l'assurance d'une bonne qualité de service aux usagers.

Nous sommes obligés aujourd'hui de nous mettre en grève, parce que les dirigeants de La Poste ne nous écoutent pas. Depuis 2006, nous les avons avertis. Très récemment, des jugements ont été rendus par le Tribunal de Grande Instance de Brive, par la Cour d'Appel de Limoges, qui ont jugé illicites les organisations de travail actuelles de La Poste.

Le conflit essentiel entre La Poste et les organisations syndicales se situe dans l'organisation et le temps de travail applicables à La Poste. Pour l'Intersyndicale et les postiers, l'organisation de travail qui doit être appliquée à La Poste est celle qui résulte de l'accord-cadre de 1999, complété par la circulaire d'avril 2000. La Poste veut appliquer la loi de 2008 sur la durée du travail. À aucun moment, cette loi n'a été déclinée à La Poste, l'article 20.5 préservant même les accords signés antérieurement à cette loi.

Aujourd'hui, nous sommes en grève, mais on nous y a forcés, car à maintes et maintes reprises, nous avons averti La Poste, nous lui avons dit de ne pas mettre en place une organisation du travail contraire aux décisions de justice. Elle ne nous a pas écoutés, elle ne nous a pas entendus.

Aujourd'hui, nous sommes en grève, mais nous sommes prêts à reprendre le travail dès demain, à condition que La Poste gèle la réorganisation de Tulle, et bien sûr, également, sans délai de temps, paye les journées de grève, étant la responsable.

Une question se pose : nous sommes tous des démocrates, des républicains. Qui est capable de dire à La Poste qu'elle doit appliquer les règles et les lois, et qu'elle n'est pas au-dessus des lois de la République ?

Nous souhaitons également vous lire par l'intermédiaire de notre collègue, une contribution, un témoignage d'une gréviste en situation de grand stress comme d'autres ici, qu'elle vient de nous adresser, pour vous confirmer que nous ferons tout pour que la situation de France Télécom et ses accidents psychosociaux ne se répètent pas au niveau des postiers.

Merci de votre écoute.

M. GIMENEZ, intervenant – Mmes les Conseillères, Messieurs les Conseillers, M. le Président, merci de me laisser la parole. Je vous lis rapidement ce témoignage.

« Comment vous écrire ce que je ressens à ce jour. Je suis désolée de ne pas être avec vous dans cette lutte légale, mais je n'en peux plus. Autant en 2009, j'ai tenu jusqu'au bout, c'était ma première grève. J'ai découvert nos supérieurs et là, j'en vois d'autres, les mêmes. Ils doivent venir d'une autre planète, ou d'un labo. C'est de la rediff'. En fin de carrière, nous faisons tous un bilan de notre vie professionnelle et privée, du moins c'est comme cela que je le conçois. Et là, je les vois en train de le faire, le bilan. Combien j'en ai exterminé ?

Nous avons en face de nous des exterminators. Pour moi, le bilan sera rapide : vie professionnelle : oui, vie privée : non. Tous les jours, levée à 5 heures, travailler six jours sur sept, pas de week-end pour partir en famille le dimanche, trop fatiguée pour se balader.

J'aime mon métier, le contact avec les gens. Nous travaillons sous la pluie, la neige, la chaleur, le froid. J'ai du mal à faire cette lettre sans pleurer. Pleurer, pleurer... le jour, la nuit. Nous mettre dans cette situation, ce n'est pas humain. Avoir des pensées négatives. Ce sont mes enfants qui me font tenir. C'est grave, non ?

Tenez bon, et encore désolée de ne pas être à vos côtés physiquement.

PS : Restez unis tous les jours en lutte, comme au boulot. Véronique ».

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT - Merci pour cette interpellation qui ne concerne pas le Conseil Général - nous ne sommes pas responsables de La Poste - mais qui nous concerne en tant qu'élus. Nous avons besoin d'avoir un service postal présent, et du personnel qui puisse effectuer ses missions dans de bonnes conditions. Merci aussi pour le témoignage. Ce n'est pas la première fois qu'il y a un conflit à La Poste, je vous ai reçu à plusieurs reprises. Nous pensions que La Poste allait trouver un schéma d'organisation d'abord compatible avec les jugements des tribunaux et, ensuite, qui puisse permettre à chacun d'accomplir sa mission, tout en ayant des objectifs, c'est normal, pour l'entreprise.

C'est vrai que nous éprouvons là un sentiment de lassitude par rapport au comportement de La Poste qui oblige des salariés à faire grève, alors que normalement, ils voudraient faire leur travail.

Merci d'avoir eu cette capacité à vous exprimer clairement, avec respect pour l'assemblée départementale, et aussi avec vérité, par rapport à cette lettre qui a été lue.

Je vais demander à chacun des groupes – oui, une motion sera votée à la fin de nos travaux pour soutenir l'action et pour mettre La Poste devant sa responsabilité – de désigner une personne.

Dominique, M. PAILLASSOU, et peut-être Alain...

(...Réactions au sein de l'Assemblée...)

Alors, Bernard. En plus, il est concerné comme maire de Tulle, parce que la grève aujourd'hui a lieu sur le secteur de Tulle.

Bernard, Dominique et Michel PAILLASSOU, vous pouvez vous installer dans une salle avec ces personnes, vous serez dans de bonnes conditions. Merci.

Je donne la parole à Pascal COSTE.

M. LE PRÉSIDENT - Si vous préférez. Je pense que Pascal veut parler de l'agriculture, ce n'est peut-être pas plus mal que l'on en termine avec le débat sur l'agriculture, puisque c'était aussi le sens de M. BRETIN. Ensuite, nous aborderons les questions générales.

M. COSTE – M. le Président, j'espère que vous ne voulez pas en terminer avec l'agriculture.

M. LE PRÉSIDENT - Le débat !

M. COSTE – Nous sommes bien d'accord.

Plus sérieusement, je voudrais vous dire que les agriculteurs apprécieront que vous ayez porté dans vos propos introductifs, cet aspect de la sécheresse et des difficultés qu'ils peuvent vivre. Je crois que dans l'ensemble des propos qui ont été tenus ici par tous les groupes, avec notre ami François BRETIN, nous avons un véritable programme commun. C'est dans ce sens que nous devons avancer.

Je voudrais simplement rappeler 2 ou 3 évidences.

La première est que les bovins et les ovins sont des ruminants, que pour ruminer, ils ont besoin de fourrage grossier, et que pour s'alimenter, ils ont besoin d'aliments complémentaires, type oléo protéagineux et céréales. Cela paraît une évidence, mais cela veut dire que si demain, sur les exploitations, dans les granges, nous n'avons pas de fourrage de manière conséquente, ces animaux iront soit à l'abattoir, soit dépériront.

La deuxième évidence est que les bovins ou les ovins sont un outil de production, qui aujourd'hui est utilisé comme un outil de trésorerie, malheureusement. Cela veut dire qu'à partir du moment où il est utilisé comme tel, cela a un effet boomerang sur l'année ou les années suivantes, ce qui n'est pas rien. Dans une situation de crise, c'est vrai que même si les apparences sont sauvées au travers de la décapitalisation qui est en train d'apparaître aujourd'hui (on le voit avec le témoignage de notre collègue) au Cadran, par exemple, qui est un marché physique et qui voit une augmentation par 3, 4 ou 5, du nombre d'animaux, sans parler de leur état. C'est une situation qui est difficile.

Vous avez rappelé toutes et tous l'importance d'une solidarité nationale, qui doit être au premier rang. Je ferai un double distinguo sur le sujet.

Une action a été conduite par Bruno LE MAIRE, assez remarquable et efficace, en ce qui concerne l'union européenne, qui a, pour une fois, été réactive concernant les mesures d'adaptation de la Politique Agricole Commune, pour permettre aux agriculteurs de changer leurs assolements.

Ensuite, des mesures nationales ont été annoncées qui tiennent plutôt du réchauffé et dans des solutions qui n'ont jamais véritablement fonctionné en période de crise, c'est-à-dire le Fonds de Calamité, financièrement très insuffisant et qui ne permet pas d'être mobilisé rapidement.

J'attire l'attention ici aussi sur une demande collective auprès de M. le Préfet de la Corrèze pour permettre très rapidement la reconnaissance de catastrophe naturelle du Département. Aujourd'hui, il a envoyé plusieurs émissaires sur le terrain pour discuter avec les agriculteurs et prendre la mesure de la situation. Malheureusement, à l'heure des nouvelles technologies, on est capable de mesurer la pousse de l'herbe à 2 millimètres près, mais les missions d'enquête, à part agacer les agriculteurs sur le terrain, sont inutiles pour reconnaître l'état de catastrophe naturelle qui devrait être décrété rapidement.

En ce qui concerne les mesures de refinancement ou de prêt, 1 milliard d'euros d'emprunt auprès des banques a beau être débloqué, la question n'est pas là : soit il s'agit de report d'emprunt en fin de plan, soit de prêt à taux 0 sur 3 ans, lissé dans le temps, mais ce n'est pas ajouter de la dette à la dette, ou avancer le paiement des aides qui réglera le problème, parce que, malheureusement, les plans de financement sont calés sur les versements d'aides, tout comme les mesures consistant aujourd'hui à exonérer les agriculteurs de l'impôt foncier, dont nous savons pertinemment que 60 % des surfaces et des impôts payés aujourd'hui sont dans le cadre du fermage, et donc que ce sont les propriétaires et non les fermiers qui en bénéficient.

Il est important comme cela a été dit, d'être véritablement moteur et innovant, et de pouvoir rapidement afficher une volonté commune, telle que cela a été exprimé et repris dans les propos du Président ou de François et Michel, de véritablement mettre autour de la table l'ensemble des acteurs pour créer ce fonds d'urgence qui permette d'avoir des enveloppes suffisantes face à la situation dramatique qui sévit.

Il est bon que l'établissement public Chambre d'Agriculture puisse contribuer, il en a les moyens, et doit lui aussi montrer sa solidarité parce que cet argent vient des cotisations des agriculteurs, et qu'il soit pilote en la matière, avec l'ensemble des collectivités, le Département, la Région, mais aussi l'ensemble des acteurs de la filière agro-alimentaire. Je pense notamment aux organismes stockeurs, parce que même si le Conseil Général, demain, décidait d'acheter des céréales, il ne peut pas le faire en tant que tel, il est obligé réglementairement de passer par ces organismes.

Une nouvelle chaîne de solidarité est à inventer, pour permettre à l'ensemble des acteurs d'une filière, aidés par les collectivités locales qui donnent aujourd'hui le sentiment de vouloir participer, de véritablement créer un nouvel élan d'espoir pour des agriculteurs qu'il ne faut pas pousser à décapitaliser plus que nécessaire.

Les banques ainsi que les assurances peuvent également apporter leur contribution, dans la responsabilité des uns et des autres.

Un dernier point sur la sécheresse : je partage comme l'ensemble des organisations et ce qui a été dit ici, l'importance de créer ce fonds d'urgence ou de rentrer dans le concret d'un groupe qui puisse travailler à la déclinaison de tout cela, mais sans annoncer de mesures d'urgence, pour la simple raison que si demain, nous annonçons des mesures d'aide, par exemple de 30 euros par tonne de paille amenée en Corrèze, la moitié disparaîtrait dans les circuits ou la spéculation qui est en train de se faire jour.

Il faut montrer aux agriculteurs que l'ensemble de la filière, des collectivités, a pris la mesure de la gravité du problème, a créé ce fonds d'urgence, travaillé à des mesures et qu'au final, ils auront concrètement les moyens de passer la crise du moment grâce à ce fonds d'urgence notamment.

Ma conclusion portera sur un sujet très important – François en a dit 2 mots tout à l'heure – à savoir que la crise que vivent aujourd'hui les agriculteurs, et indirectement le monde économique qui y est lié, n'est pas le seul mal qui ronge l'agriculture mondiale. L'initiative du G20 agricole notamment permet très clairement de réaffirmer ou de montrer à l'ensemble du monde, et notamment à l'ensemble des pays riches comme les nôtres qui vivent dans l'opulence, sans s'imaginer qu'un problème de sécurité ou de pénurie alimentaire peut exister, qu'il existe 1 milliard de paysans. Je

tenais à le redire ici, parce qu'il faut le clamer haut et fort. Pas nécessairement en Corrèze ni en France, ni dans les pays industrialisés de l'Union Européenne, mais 1 milliard de paysans dans le monde qui aujourd'hui ne sont pas capables de se nourrir, de s'alimenter.

Il est donc véritablement nécessaire de dompter un capitalisme qui a sûrement apporté un certain nombre de choses, pour permettre de réguler les marchés et de faire en sorte qu'*a minima*, une production agricole mondiale permette de nourrir l'ensemble des peuples. C'est un des objectifs. Il faudra rentrer dans les modalités de l'accord, je ne suis pas en capacité de le faire, et regarder ces aspects de coordination des politiques en cas de crise sur les aspects d'aide aux pays pauvres, de régulation de ces marchés agricoles.

Nous avons ici des exemples qui sont poignants : la désindustrialisation de la France avec ce qui s'est passé dans le textile, dans le marché de la chaussure, des vêtements qui sont désormais fabriqués par des pays en dehors de toutes les normes sociales fondamentales. Tout cela ruine l'économie de nos pays et appauvrit également, sur le plan humain, ces pays soi-disant émergents.

Cette prise de conscience, parce que l'on touche à l'alimentaire, sur le plan mondial, avec l'agriculture, donnera peut-être à repenser des modes permettant à chacun d'exister.

De la sécheresse, excusez-moi d'être allé un peu plus loin, mais c'est véritablement une prise de conscience nationale et internationale surtout, qu'il faut opérer aujourd'hui, ainsi qu'un profond changement de comportement.

Merci d'avoir accepté de créer un groupe au Conseil Général avec des organisations et d'entrer dans une démarche volontariste et innovante pour permettre de passer le palier de la crise que vivent les paysans corréziens et le monde économique limousin qui y est attaché.

M. LE PRÉSIDENT - Merci, Pascal, pour cette intervention. Daniel CHASSEING.

M. CHASSEING – Je voulais dire 2 mots pour m'associer bien sûr à ce que vient de dire Pascal. Les agriculteurs ont vendu leurs animaux à bas prix et, actuellement, essayent de décapitaliser. Ils n'ont plus de trésorerie (c'est valable pour toute la Corrèze) et pour poursuivre leur exploitation, il faudra des aides pour l'achat de fourrage. Cela a été dit, d'accord. Le fonds d'urgence a été évoqué, c'est une bonne chose. Mais nous devons être très actifs pour réunir les partenaires et trouver ce fonds d'urgence, parce que les agriculteurs vont en avoir besoin très rapidement.

Je dirai simplement quelques mots à M. DA CUNHA qui prétend que nous n'avions pas découvert les jeunes avant son arrivée. Si, nous les connaissons. En 2007, nous avons 2 fois moins de RMIstes en Corrèze par rapport à la population, qu'en Creuse ou en Haute-Vienne, des jeunes touchant cette allocation. Nous nous occupons d'insertion aussi, puisque les dotations à l'insertion dans le cadre de l'insertion économique n'ont pas augmenté depuis 2007. Nous avons également une politique de la ville, un fonds d'aide aux jeunes, la dotation Mission Locale, l'aide à la conduite pour les jeunes, le FSL, etc. Le rSa a bien été mis en place par ce gouvernement, un projet de rSa jeune existe, même s'il doit être perfectionné, les aides qui ont permis au Conseil Général d'employer 100 jeunes dans le cadre des emplois passerelle ayant été financées à 90 % par l'Etat.

Une crise mondiale existe depuis 2008, elle est arrivée en Corrèze, en France, même si la France se débrouille plutôt mieux que l'Espagne, où le Gouvernement de M. ZAPATERO n'a pas volontairement mis 40 ou 50 % de jeunes au chômage. On n'en parle plus maintenant, alors que le PS le citait en exemple en 2007. 20 % d'adultes et 40 % de jeunes au chômage ne sont pas un exemple.

Un problème existait, nous nous sommes occupés des jeunes auparavant, il ne faut pas ironiser sur le sujet. Effectivement, c'est bien de s'occuper des jeunes actuellement, et nous sommes tout à fait d'accord mais nous le faisons aussi avant.

M. LE PRÉSIDENT - M. NOUGEIN.

M. NOUGEIN – Je vous remercie, M. le Président. Le résultat du scrutin cantonal de mars 2011 vous a redonné une majorité, ainsi qu'un nouveau bail de 3 ans pour conduire les affaires corrèziennes. Cette majorité reste étroite, avec 2 sièges d'avance et non 3 comme je l'ai entendu ici le 31 mars.

Je regrette que le bilan des 3 années passées ait été occulté lors du débat électoral par les enjeux nationaux et notamment les conséquences de la plus grave crise économique et financière que le monde ait connu depuis 1929, ce qui a entraîné de la part de l'opposition nationale des torrents de démagogie, surfant sur les inquiétudes tout à fait légitimes de nos concitoyens.

Je souhaite qu'au cours de ces 3 ans, la majorité soit tolérante et à l'écoute d'une opposition que je souhaite pour ma part constructive.

Je voudrais, dans le débat d'introduction de cette séance, attirer l'attention de tous mes collègues sur une inquiétude majeure pour notre Département, c'est-à-dire sacrifier l'avenir au présent. La politique de développement économique est abandonnée depuis 3 ans, et la politique budgétaire d'investissement est chaque année de plus en plus réduite. Je sais que l'histoire de notre pays nous prouve que c'est une constante des programmes socialistes nationaux, depuis 1981 (dernier budget en équilibre de M. BARRE, je vous rappelle) jusqu'au programme 2012 du PS. On ouvre les vannes, on essaye de capter des voix par la démagogie et on privilégie le fonctionnement, au détriment de l'investissement.

C'est la solution de facilité, que ce soit au niveau de la France, ou au niveau du Département. Certains disent, ici ou là, M. le Président, que vous avez une stature d'homme d'Etat. Je l'ai d'ailleurs lu dans un livre publié il y a quelques jours, écrit par un de mes auteurs favoris. L'homme d'Etat ne peut être celui qui cajole les concitoyens de sa génération, au détriment des générations futures, vous en conviendrez. L'illustration des crises en Europe du Sud nous le rappelle cruellement, et mes craintes sont nourries par la politique actuelle du Conseil Général.

Oui, mes chers collègues, un iPad à 11 ans, c'est sympa, mais un emploi à 20 ans, c'est quand même bien mieux. Cette période de gestion départementale de 2008 à 2014 marquera l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT - Cela ne se distribue pas.

M. NOUGEIN - Oui, mais il faut une volonté politique que vous n'avez pas.

Cette période de gestion départementale de 2008 à 2014 marquera l'avenir de notre Département pour la première moitié de ce siècle. Dans quel sens ? C'est vous, M. le Président, qui allez le déterminer. Pour ma part, je m'inquiète de cette formidable cure d'amaigrissement que vous imposez à la Corrèze, en matière de projets structurants.

C'est un Département fragile, qui revient de loin. Il faut se rappeler avant les années 60. Vous connaissez ce proverbe, paraît-il chinois ou corrèzien, je ne sais pas : « *Quand la disette survient, les gros maigrissent, et les maigres meurent* ». Je ne veux pas que la Corrèze meure.

M. LE PRÉSIDENT - Vous avez pris de l'avance !

(...Rires dans la salle...)

M. NOUGEIN – Absolument.

Évoquons d'abord le développement économique. Notre estimé collègue Jean-Claude PEYRAMARD a été ému des critiques de l'opposition pendant la campagne, sur l'immobilisme économique de l'exécutif. C'est vrai, nous l'avons répété. Vous vous êtes épanché, cher collègue, dans la presse locale, expliquant même qu'à Corrèze Expansion, le même travail avec la même efficacité était fait par 2 personnes, au lieu de 5 (c'est ce que j'ai lu). Je vous félicite, et je souhaiterais d'ailleurs qu'en cas d'alternance en 2012, certes très peu probable, vous soyez Ministre de la Fonction Publique, cela résoudrait le problème de la France.

Puis, vous avez, dans ce même article, égrené les millions d'euros distribués aux entreprises. Nul ne le conteste, et je dirais que c'est même le plus facile. Aujourd'hui même, nous allons voter de nouvelles aides économiques. Nous, ce que nous attendons, ce sont des créations d'entreprises, et donc des créations d'emplois. A plusieurs reprises, j'ai demandé le bilan de Limousin Expansion. A compter du jour où vous avez décidé d'externaliser cette mission essentielle, il m'a toujours été répondu, avec beaucoup de courtoisie, qu'il n'y avait aucun problème et que ce serait fait. Cela fait 3 ans que je demande, et à ce jour, nous n'avons toujours rien. Pour cause ! Je sais que le bilan de Limousin Expansion en matière de développement économique est de 0 entreprise et 0 emploi créé.

J'ai aussi lu dans la presse les impressions du maire de Brive, qui ne sont pas très éloignées de ce que je pense, il y a de cela uniquement quelques jours. Je le cite exactement, mot à mot. « *Jusqu'à peu, les relations avec Limousin Expansion étaient inexistantes. Aujourd'hui, elles sont courtoises.* » Je pense que les responsables du bureau de Tulle sont allés se présenter au maire de Brive, et en 3 ans, vous imaginez bien qu'un grand pas en avant a été fait.

Pour les années à venir, au moins jusqu'en 2014, il faut impérativement que la Corrèze prenne en main son destin économique, à travers le développement exogène et à l'instar de la période 2002-2008, en créant des emplois qui nous permettent de revenir au taux de chômage de 2008, bien en dessous de 5 % (nous étions à 4,70, je vous le rappelle). Je tiens d'ailleurs la liste des entreprises créées à cette période à votre disposition pour mémoire.

Pour ma part, je suis persuadé que si on en donne les moyens à M. PEYRAMARD, puisqu'il est en charge de l'économie au sein de l'exécutif, il pourra mener à bien cette tâche, et nous l'aiderons tous. Je pense qu'il fera mieux le travail que les technocrates de Limousin Expansion.

Évoquons ensuite la politique budgétaire, telle que nous pouvons l'appréhender à travers le compte administratif 2010 et le budget 2011.

Si nous comparons le compte administratif 2007, 115 millions d'euros d'investissement, au compte administratif 2010, 52 millions réalisés, nous sommes à la moitié. Vous vous en glorifiez. Je m'inquiète malgré tout, même si, à l'évidence, il y avait un consensus pour baisser le montant de ces investissements.

Nous reviendrons plus tard sur les chiffres en détail, lors du débat, avant la délibération, ce chiffre étant d'ailleurs inférieur de 10 millions d'euros aux 62 millions d'euros votés par vous. Ce qui fait que vous avez bénéficié d'un effet d'annonce pour ces 10 millions d'euros d'investissement qui ne se sont pas réalisés.

Qui en fait les frais ? En premier lieu, bien sûr, les bénéficiaires, mais aussi les entreprises de travaux publics et bâtiments corréziennes, moins sollicitées qu'auparavant pour les actions routières ou les bâtiments des collèges. Je vous rappelle que l'investissement dans les collèges a baissé de moitié.

Vous avez voté 51 millions d'euros en 2011, mais nous craignons fortement que les investissements se situent bien en deçà (j'ai bien compris que votre objectif serait autour de 40 millions d'euros). D'ailleurs, pourquoi faire voter des budgets aussi essentiels que l'investissement, qui ne seront pas respectés ? Cela ne sert à rien de les voter.

Quant au fonctionnement, il ne cesse de progresser : 226 millions d'euros au compte administratif 2009, je ne prends même pas le compte administratif de 2007, parce que les écarts seraient énormes, mais la décentralisation est intervenue depuis. 242 millions d'euros au compte administratif 2010, et 250 millions d'euros, soit + 6,3 % pour l'ensemble budgétaire BP plus BS 2011.

La situation financière du Département, non seulement ne s'améliore pas, comme la majorité départementale le claironne, mais elle se dégrade. Vous annoncez un résultat brut 2010 négatif. Du jamais vu.

M. LE PRÉSIDENT - Non, net.

M. NOUGEIN – Dans votre document, j'ai lu « *résultat brut négatif* ».

M. LE PRÉSIDENT - Pas de fonctionnement.

M. NOUGEIN - Également, pour la première fois dans ce Département, une épargne nette négative, de - 2 millions d'euros, contre + 8 millions d'euros au CA 2009 et bien plus encore, les années précédentes, par exemple : + 14,5 millions d'euros en 2007. On voit le chemin parcouru.

Voilà la réalité des finances au bout de 3 ans de votre gestion. Une épargne nette négative, c'est très grave, M. BONNET le disait il y a quelques années ici même.

Pour 2011, la situation doit se stabiliser, voire s'améliorer. Grâce aux dotations exceptionnelles de l'État, et c'est normal, quand on sait que nous devrions percevoir, au titre des Départements en difficulté, un ensemble d'environ 16 millions d'euros à des titres divers, bien que cela ne soit pas définitif, vous l'avez dit, j'en ai conscience.

À l'évidence, la République est bonne fille.

M. LE PRÉSIDENT - Non, elle est mauvaise fille.

M. NOUGEIN – Elle vient à votre secours, pour aider à financer vos promesses électorales dispendieuses, passées, présentes et probablement futures.

D'ailleurs, nous ne vous entendons plus sur le thème du désengagement de l'État, un de vos sujets favoris, ici, chers collègues.

En conclusion, vous affirmez que le Conseil Général est utile aux Corrèziens. C'est tout à fait vrai, notre institution est essentielle pour le bien-être de nos concitoyens et l'amélioration de leur qualité de vie. Cela doit rester un projet à long terme et à chaque moment, nous devons savoir quelle Corrèze nous voulons en 2030. Nous ne gérons pas que le quotidien dans cette assemblée départementale, nous pensons aussi à l'avenir de la Corrèze.

Certes, vous avez le regard fixé sur la ligne bleue de la dette, comme nos militaires à l'époque sur la ligne bleue des Vosges. C'est plutôt vertueux en soi, je le reconnais. Mais pour respecter cet objectif, vous ne devez pas trop saigner le patient.

Vous me faites penser, M. le Président, à ce médecin de Molière qui voulait voir son patient mourir guéri. Vous voulez peut-être guérir la Corrèze de la dette, mais, personnellement, je ne veux surtout pas qu'elle meure.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT - Merci. Je n'ai plus qu'un seul inscrit pour le débat général : Jean-Claude PEYRAMARD. Ensuite, je dirai un petit mot.

M. PEYRAMARD – Merci, M. le Président. Mes chers collègues.

C'est suffisamment rare pour que je puisse m'exprimer, en remerciant M. NOUGEIN de sa pleine satisfaction sur le développement économique et pour ses louanges. Votre aide est la bienvenue, cela changera un peu des 3 ans écoulés.

Effectivement, je confirme les propos que j'ai pu tenir dans la presse concernant la réorganisation de Corrèze Expansion, puisque vous venez de le dire, les résultats sont au moins aussi probants que ce qui a été réalisé antérieurement avec un effectif de 5 personnes.

Vous dites que depuis 3 ans, la politique économique est totalement abandonnée. Je voudrais simplement rappeler, sans rallonger les débats, que nous avons augmenté toutes les aides, vous le savez, que nous avons une enveloppe destinée aux entreprises de l'ordre de 4 millions d'euros. Vous l'avez notée. L'immobilisme dont vous parlez, sur la

soi-disant externalisation des compétences en faveur de Limousin Expansion, est tout à fait faux, j'ai le regret de le répéter depuis maintenant 3 ans. Je m'exprime sûrement très mal, puisque cela n'a pas été perçu comme il se doit, mais aucune externalisation en faveur de Limousin Expansion n'est intervenue. Nous travaillons ensemble, ce qui n'était pas le cas, je vous l'accorde, antérieurement.

On peut penser que cette action menée n'est pas suffisante, ce n'est jamais suffisant. Je voudrais simplement relever un autre chiffre, l'économie de fonctionnement réalisée sur la structure Corrèze Expansion que vous connaissez très bien, de 1,6 million en 4 ans, somme destinée *a priori* aux entreprises, et je pense qu'elles sont très satisfaites de percevoir ce complément d'aides.

Je voudrais également relever 1 ou 2 points. Lorsque l'on parle de réflexion engagée dans un souci de cohérence, de rationalisation, et de suppression de ces structures de développement, de la prospection économique, exogène, enfin, toutes ces belles paroles qui n'aboutissent pas toujours, il est dit que ces missions doivent être recentrées. Ces mêmes propos, M. NOUGEIN - je les tiens à votre disposition - ont été tenus par le Président du Conseil Général du Cantal (je pense que c'est un ami proche de votre sensibilité), M. DESCOEUR, qui, dans la presse d'avant-hier sur toute une page, parle de fin de mission pour Cantal Expansion, en disant qu'il dédie l'activité économique à la CCI, la prospection et l'ingénierie économique intégreront les services du Conseil Général (je vous passe tous ses propos), mais je tiens à votre disposition le document établi par M. DESCOEUR.

Voilà ce que je voulais dire rapidement, sans rallonger les débats. Merci.

(...Réactions au sein de l'Assemblée...)

M. LE PRÉSIDENT - S'il vous plaît, un peu de calme. Il est 11 heures 15, nous avons encore 1 heure 30 avant la pause déjeuner.

Je veux d'abord me féliciter du climat de consensus, si je puis dire « climat », par rapport à la question de la sécheresse et du soutien aux agriculteurs corréziens. Ici, il ne s'agit pas de lancer des chiffres, personne ne l'a fait, personne n'a dit qu'il fallait donner je ne sais combien de milliers d'euros. À qui ? Pourquoi ? Comment ?

Ce qui a été dit, peut-être de manière différente par les uns et par les autres, c'est qu'il faut avoir une démarche cohérente, un plan d'ensemble pouvant couvrir tous les besoins qui vont s'exprimer, et avoir une capacité de mobilisation des financements qui devront être immédiatement mis à disposition des agriculteurs corréziens.

Ce que nous avons à affirmer ce matin, c'est une disponibilité, un engagement, une volonté, ainsi qu'une méthode, pour réunir tous les acteurs, publics, privés, avec les représentants de la profession, et aller chercher tous les financements, pas de jouer ce rôle assez facile consistant à nous défausser sur les uns et les autres. Je pourrais dire tant de choses sur l'État, il vaut mieux que je m'arrête là. Nous sommes dans une obligation de faire vis-à-vis des agriculteurs, et nous ne savons pas combien de temps va durer, hélas, cette situation. Je ne parle pas simplement de la sécheresse, encore qu'elle ne soit pas terminée malgré le temps qu'il fait, mais des conséquences de la sécheresse sur la situation des agriculteurs.

Voilà pourquoi il est important d'avoir, à travers les commissions du Département, à partir aussi du comité qui existe, un suivi de ces questions, auquel nous associerons bien sûr tout le monde à cet objectif.

Deuxième sujet sur l'intervention de M. PAILLASSOU et de M. NOUGEIN. Il existe une contradiction dans vos propos. Vous nous reprochez à la fois « *d'ouvrir les vannes* » – c'est l'expression que vous avez utilisée – et en même temps, de « *faire saigner le patient* » jusqu'à la dernière goutte. Ouvrir les vannes et saigner le patient sont 2 choses contradictoires.

Vous nous dites qu'en fonctionnement, nous dépensons beaucoup, mais que dépensons-nous ? Ce que la loi nous oblige de faire. Si nous ne le faisons pas, vous seriez – et vous avez été - les premiers d'ailleurs à nous demander de rendre des comptes sur les versements aux nouveaux bénéficiaires de l'APA ou de la Prestation du Handicap.

Quant au rSa, c'est une obligation d'État, je ne vais pas revenir ici sur des débats lancés au plan national. Sur l'aide sociale, vous avez été les premiers à nous dire d'éviter de recourir aux successions.

Mais tout cela, ce sont des dépenses.

Tout à l'heure, j'entendais M. PAILLASSOU dire qu'il faut dépenser plus pour l'agriculture, en parlant d'1 million d'euros. Pour le permis de conduire, il faut donner l'aide à tous les jeunes : 2,5 millions d'euros. Le pass'sport et culture, vous disiez être prêts à le faire. Je ne sais pas quel est le montant que vous aviez prévu. Encore davantage de dépenses !

Sur les routes, même si c'est de l'investissement, vous dites qu'il faut en faire davantage. 50 millions d'euros, c'est trop peu ! Il faudrait faire 70, 80, peut-être 100 !

Je rappelle que cela a quand même des conséquences sur le fonctionnement, parce que si ce dernier se dégrade, c'est aussi parce que les dépenses d'intérêts progressent. Que sont-elles ? La somme des emprunts émis ces dernières années, dont la traduction réside dans un ensemble de charges que nous avons l'obligation d'honorer. Nous ne sommes pas la Grèce, nous ne sommes pas dans la situation d'aller chercher un opérateur extérieur, un FMI ou un FMN – Fonds Monétaire National – qui viendraient en soutien. Cela n'existe pas.

Je crois que nous faisons, hélas, comme nous pouvons par rapport au fonctionnement.

Regardez ce que nous faisons avec les dépenses de personnel, avec les dépenses de fonctionnement courantes : nous faisons en sorte de ne pas toucher à l'essentiel c'est-à-dire le service aux Corrèziens tel que le transport gratuit, vous l'aviez décidé. Vous aviez décidé d'ouvrir les vannes sur ce sujet, cela coûte. Beaucoup de Départements ne le font pas. Nous faisons en sorte de respecter un choix qui n'a pas été fait par nous, mais qui nous engage.

Il faut donc avoir de la cohérence, ainsi que le sens de la durée. Là où vous avez raison, c'est que nous ne savons pas ce que vont être les prochaines années - personne ne peut le dire - puisqu'une grande part de notre avenir dépend des compensations de l'État, par rapport à des prestations, et même des compensations exceptionnelles, puisque nous sommes désormais confrontés à un déséquilibre structurel. Je ne parle pas de nous, la Corrèze, mais de tous les Départements de France, sauf les plus favorisés, ou ceux qui ont une population plus jeune que la nôtre.

Un dernier mot, parce que nous aurons à y revenir, sur l'économie. Ce n'est pas la première fois que nous avons ce débat. Là aussi, soyez cohérents. La réforme territoriale va renvoyer sur les régions la compétence économique. Pour autant, tant que nous aurons la possibilité de le faire, nous continuerons d'agir sur le plan économique.

Tout à l'heure, M. PEYRAMARD disait que nous dépensons plus – là aussi, en termes de charges, vous verrez la progression – pour le développement économique que par le passé. Nous avons amélioré le système d'aides. Il y a plus de commerçants, plus d'artisans qui bénéficient de notre mécanisme de soutien. En plus, nous avons bonifié un certain nombre d'aides et nous avons augmenté les dotations pour un certain nombre de créations d'activité.

Sur le plan de la lutte contre le chômage, nous sommes un des Départements où le taux de chômage est le plus faible, mais nous en connaissons les causes qui tiennent au vieillissement de la population. Néanmoins, nous avons un flux continu de création d'entreprise et d'emploi. Sur la zone de la montagne – c'est une illustration, puisque sur la zone de Brive, une dynamique locale existe, il faut s'en féliciter – nous avons eu plusieurs installations, dont certaines se sont confirmées.

Nous pouvons également saluer le succès de certaines entreprises ; ce n'est pas le nôtre, il ne faut jamais s'approprier le résultat des autres. Quand nous voyons BW qui occupe 600 emplois, nous pouvons être satisfaits. Nous devons pouvoir accueillir un certain nombre de sous-traitants, nous y travaillons, parce que cela sera aussi une forme de complément.

Je ne veux pas aller plus loin, M. PEYRAMARD a eu la cruauté de rappeler ce que faisait le Cantal qui est en train de préparer la réforme territoriale, c'est-à-dire la fin des agences et des missions organisées pour le développement économique.

Pour le reste, puisque nous sommes au moins d'accord, et tant mieux, sur ce que nous avons proposé, nous allons soumettre au vote.

Il est très important que nous puissions alléger les charges des familles dans un moment très difficile et que nous puissions envoyer un signal vis-à-vis de la jeunesse, comme le disait M. DA CUNHA.

Sur les ordinateurs portables, nous n'avons pas la même position, je respecte la vôtre. Ce que je pense, vous le verrez, parce que dans les prochaines années, ce mouvement se sera généralisé, c'est qu'il s'agit d'un formidable atout que d'avoir ces tablettes numériques ou ces ordinateurs. L'usage va se développer, les manuels vont être de plus en plus numériques. J'entendais même un exemple qu'on me donnait où des jeunes font des opérations de chorale avec leur tablette numérique. Vous allez découvrir la multiplication des usages, et je continue donc de penser que c'est une bonne opération. Je ne suis pas le seul, puisque nous vous avons distribué ici la lettre du Recteur qui prend beaucoup de précautions, obéissant à d'autres logiques que celles du Conseil Général. Mais enfin, quand même, il aurait pu dire si cela ne convenait pas, si les enseignants ou les chefs d'établissements n'étaient pas d'accord avec cette opération, s'il convenait de l'arrêter, si nous étions en contradiction avec les objectifs de l'Education Nationale. Il a dit tout le contraire, mais je ne vais pas ici me cacher derrière l'autorité rectorale, je veux simplement vous mettre devant vos contradictions.



M. LE PRÉSIDENT- Nous allons pouvoir aborder notre ordre du jour, avec le premier rapport. C'est Michel DA CUNHA qui intervient pour le contrat autonomie.
